

PLAN
LOIRE
GRANDEUR NATURE

Document stratégique interrégional
sur les suites du plan Loire grandeur nature
pour les années 2007-2013

*Bassin de la Loire :
un territoire à vivre ensemble,
des ambitions à partager*

Version adoptée après concertation
et avis favorable du Comité de bassin Loire Bretagne
du 30 juin 2006

SOMMAIRE

Préambule

Résumé

Introduction

I. Champ d'action du plan Loire grandeur nature pour la période 2007-2013

II. Enjeux identifiés et priorités d'intervention proposées

III. Organisation et facteurs de réussite

Annexes

Glossaire

L'évaluation globale du plan Loire grandeur nature (PLGN) approuvée à l'unanimité par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 8 juillet 2005, a mis en évidence la nécessité de prolonger le Plan Loire Grandeur Nature à l'issue du Programme interrégional Loire Grandeur Nature adossé aux contrats de Plan Etat - Régions 2000-2006 afin que ses effets s'inscrivent dans la durée.

Elle a également pointé la nécessité d'améliorer les conditions de sa mise en œuvre après 2006 :

- dans la définition d'une stratégie globale, explicite et partagée identifiant les objectifs, les rôles des acteurs, leurs responsabilités, et le calendrier d'atteinte de ces objectifs ;
- dans le domaine de la gouvernance, avec des structures décisionnelles resserrées et des structures de concertation larges,
- dans l'amélioration de la cohérence, de la communication et du suivi des actions.

La conférence des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature réunie le 14 décembre 2005 à Orléans sous la présidence du Préfet de bassin, Préfet coordonnateur du Plan Loire Grandeur Nature, a convenu de :

- élaborer, dans un cadre partenarial, un projet de document stratégique - socle de la prochaine phase du Plan Loire Grandeur Nature pour la période 2007 - 2013 ;
- mettre en débat ce projet de document stratégique par l'organisation de réunions territoriales et d'ateliers thématiques à destination des acteurs du bassin : élus locaux, techniciens, responsables associatifs, usagers représentés dans les instances de bassin et commissions locales de l'eau, ... ;
- favoriser la participation du public en application de la Directive cadre sur l'eau et de la convention d'Aarhus, par la mise en place d'un forum de discussion et la mise en ligne de nombreuses informations dédiées au plan Loire grandeur nature sur Internet : www.plan-loire.fr / www.plan-loire.eu.
- le soumettre à concertation avant sa présentation au gouvernement pendant l'été 2006. Il s'agira ensuite d'élaborer les plans d'actions correspondants avant la fin de l'année 2006.

Le présent document élaboré par les services de l'Etat, de l'Etablissement public Loire et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fait l'objet de nombreux commentaires et observations :

- durant les réunions territoriales et les ateliers thématiques qui se sont tenus du 3 au 11 mai 2006 à Limoges, Nantes, Clermont Ferrand et Tour
- sur le site forum.

De nombreuses contributions écrites ont été reçues. Elles sont téléchargeables sur le site forum.

La Commission Loire du 30 mai 2006 et le Comité de bassin Loire Bretagne du 30 juin 2006 ont émis un avis favorable unanime, assorti de recommandations.

Le document a également donné lieu un avis de plusieurs collectivités, formalisé par délibération.

Deux observations majeures méritent d'être mentionnées :

- o la demande des acteurs de l'aval de prévoir un volet estuaire (de Bouchemaine à l'océan), qui comprendra les actions du plan Loire spécifiques à ce seul territoire,
- o la nécessité d'approfondir et de poursuivre la concertation engagée, à l'échelle du bassin et des acteurs locaux, notamment en terme d'efficacité de l'action collective, ce qui conduira à préciser et compléter le chapitre de ce document relatif à la gouvernance et aux principes d'organisation.

Le présent document stratégique constitue une synthèse de l'ensemble des propositions et réflexions. Il a vocation à servir de cadre à l'élaboration de plans d'actions d'ici la fin de l'année 2006 y compris dans une dimension européenne.

Le bassin de la Loire : un territoire à vivre ensemble

Le bassin de la Loire et de ses affluents s'étend sur 9 régions, 29 départements et concerne plus de 10 millions d'habitants.

Il présente un cadre de vie d'une grande qualité qui constitue une richesse assise sur ces atouts mais également sur des faiblesses : vulnérabilité aux inondations, à la sécheresse, vulnérabilité du patrimoine naturel, architectural, paysager, touristique et culturel .

Des ambitions pour le bassin de la Loire

Les ambitions de la phase 3 du plan Loire grandeur nature sur la période 2007-2013 sont de :

- faire des vallées formées par la Loire et ses affluents, un territoire de développement durable tenant compte des risques d'inondation et de sécheresse, en prévenant leurs conséquences néfastes ;
- faire du patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager du bassin de la Loire et de ses affluents, un moteur de développement de l'attractivité, de la compétitivité et de la solidarité des territoires ligériens ;
- faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion durable d'un grand fleuve et de son bassin versant, de ses sources à son débouché dans l'océan.

Des enjeux, des actions et une organisation pour le bassin de la Loire

Les quatre enjeux prioritaires, retenus à l'issue de la concertation, identifiés pour la poursuite du plan Loire grandeur nature sur la période 2007 – 2013 sont les suivants :

- Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents ;
- Préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces naturels et les espèces patrimoniales ;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable ;
- Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve et de son écosystème.

Pour répondre à ces enjeux, il sera nécessaire de :

- Identifier, encourager et accompagner les maîtrises d'ouvrages appropriées ;
- Mettre en place un mode rénové de gouvernance et de communication.

Le bassin de la Loire : un territoire à vivre ensemble

Le bassin de la Loire qui s'étend sur plus de 115 000 km², concerne 9 régions, 29 départements et plus de 10 millions d'habitants.

Ses vallées présentent un cadre de vie de grande, voire très grande qualité, qui constitue une richesse assise sur des atouts, mais également sur des faiblesses :

- Ses corridors fluviaux, et leurs territoires adjacents, possèdent un patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de premier rang ;
- L'ensemble du bassin de la Loire accueille des espèces végétales et animales, notamment de poissons migrateurs qui constituent un patrimoine naturel à préserver ;
- Les corridors écologiques, leurs zones inondables, les secteurs de sources et de zones humides, les hauts bassins et l'estuaire sont autant d' « infrastructures naturelles » de première importance à l'échelle nationale, voire européenne et internationale ;
- Les vallées de la Loire et les grandes rivières de son bassin versant – Allier, Sioule, Allagnon, Lignons, Arroux, Cher, Indre, Vienne, Creuse, Gartempe, Thouet, Sèvre nantaise, Maine, Mayenne, Sarthe, Loir, sont concernées par les inondations susceptibles de mettre en péril la vie humaine et les activités, notamment économiques ;
- Un espace de transition de la confluence de la Maine à l'océan comprenant l'estuaire de la Loire, profondément modifié et dont les déséquilibres hydro-sédimentaires altèrent les fonctionnalités environnementales et les usages de ce secteur mais également de l'ensemble du bassin de la Loire.

Le plan Loire grandeur nature vise, dès 1994, à concilier dans une perspective de développement durable :

- la sécurité des personnes ;
- la protection de l'environnement ;
- le développement économique.

La mise en œuvre de la phase 3 du plan Loire sur la période 2007-2013 associe dans une approche convergente l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs associatifs et la société civile, en recherchant l'intégration dans un espace commun des politiques nationales et européennes concernées : loi sur l'eau, directive cadre sur l'eau, compétitivité des territoires, politique agricole, prévention des inondations, Natura 2000, ...

Des ambitions à partager,

Une ambition pour les territoires ligériens : faire du bassin de la Loire, un territoire de développement durable.

Les richesses du bassin de la Loire, au premier rang desquelles doit être placée la vie de ses habitants, constituent des facteurs de développement importants.

La première ambition mise en avant par la phase 3 du plan Loire grandeur nature est de faire vivre et de développer ensemble cette richesse, en tenant compte de ses atouts et de ses faiblesses.

Cette ambition pourra se traduire par la signature d'une charte du plan Loire grandeur nature par laquelle toutes les parties signataires et en particulier des cofinanceurs (Etat, Etablissements publics, Régions, Départements, Agglomérations, Associations,) s'engageraient à œuvrer ensemble en vue de :

- assurer la sécurité des populations et la compétitivité des territoires ligériens en réduisant leur vulnérabilité aux inondations et à la sécheresse ;
- assurer la préservation et la valorisation des richesses naturelles, culturelles, touristiques et paysagères, dans le cadre d'un nouveau modèle de développement.

Une ambition d'excellence : faire de la Loire une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant.

Les nombreuses actions réalisées dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature depuis une dizaine d'années ont contribué à faire du bassin de la Loire un grand laboratoire de connaissance, de méthodes et de savoir faire, au niveau national et européen.

Le bassin de la Loire est le support de nombreux projets européens qui ont permis de développer les échanges d'expériences avec des partenaires d'autres grands cours d'eau : Life saumon, Anguille européenne, OSIRIS, Eurovéloroute des fleuves, Loire nature, Freude am Fluss, etc.

La deuxième ambition mise en avant par la phase 3 du Plan Loire Grandeur Nature est de maintenir le bassin de la Loire au premier rang des grands bassins hydrographiques européens sur les questions de participation du public, de recherche, d'aménagement, de préservation et de gestion durable, en développant notamment les échanges avec les grands bassins et en suscitant la participation du public.

I. Le champ d'action du plan Loire grandeur nature pour la période 2007-2013

La phase 3 du plan Loire grandeur nature concerne l'intégralité du bassin versant hydrographique de la Loire, depuis les secteurs des sources jusqu'à l'Océan.

Les actions seront mises en œuvre sur le « territoire fluvial » formé par les infrastructures naturelles que constituent les corridors des cours d'eau et leurs territoires adjacents.

Les secteurs de sources, de zones humides, de hauts bassins et l'estuaire de la Loire sont intégralement compris dans le périmètre d'intervention du Plan Loire Grandeur Nature.

La phase 3 du plan Loire s'inscrit dans les politiques européennes et nationales de :

- évaluation et gestion des inondations, et particulièrement réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités aux risques d'inondation (projet de directive européenne sur les inondations, loi risques, ...) ;
- décentralisation et notamment celle du Domaine public fluvial, ...
- préservation et restauration des espaces naturels et des espèces inféodées (Natura 2000, stratégie nationale pour la biodiversité, loi relative au développement des territoires ruraux, ...) ;
- gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau et des milieux naturels associés (directive cadre sur l'eau, projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, plan national de gestion de la rareté de l'eau ...) ;
- développement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires (politique de cohésion, programme cadre de recherche et de développement, développement des territoires ruraux, développement et aménagement durable du territoire,) ;
- développement durable (stratégie nationale de développement durable, ...) ;
- préservation et valorisation du patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager (convention européenne du paysage, inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco,).

Elle s'inscrit également en cohérence avec les politiques régionales et départementales.

Pour les actions qui seront du ressort du plan Loire, seront recherchés en priorité :

- l'innovation, l'exemplarité et la reproductibilité, voire la généralisation, y compris au delà du bassin de la Loire et du territoire national ;
- l'accélération et l'amplification dans la conception et la mise en œuvre ;
- le confortement des acquis et actions antérieurs, ainsi que leurs valorisations.

Le bassin de la Loire connaît une vulnérabilité significative :

- vulnérabilité aux inondations pouvant avoir des conséquences majeures sur la vie humaine, sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs, sur la compétitivité économique des territoires et leur attractivité ;
- vulnérabilité à la sécheresse pouvant pénaliser les activités humaines, l'alimentation en eau potable, le développement des territoires, les espaces et espèces patrimoniales ;
- vulnérabilité des espaces et espèces patrimoniales, compte tenu des atteintes et des menaces qui pèsent sur eux ;
- vulnérabilité des continuités spatiales et fonctionnelles et des interactions entre les territoires amont et la Loire estuarienne.

Le principe général d'action du plan Loire est la réduction de ces vulnérabilités, dans un objectif de développement durable, renforçant les solidarités, la compétitivité et l'attractivité des territoires.

Le plan Loire grandeur nature intervient prioritairement sur les actions qui nécessiteront une vision, une coordination, voire une anticipation et des décisions à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire.

Les projets nécessitant une mobilisation importante, du fait des enjeux ou de la difficulté d'en identifier des porteurs, font l'objet d'une attention particulière.

Il peut également intervenir pour des projets stratégiques, novateurs ou expérimentaux dont la réalisation présenterait un intérêt majeur pour l'avancement des politiques publiques sur l'ensemble du bassin de la Loire.

Le plan Loire grandeur nature est un outil de cohérence et de solidarité pour des actions communes – locales et globales – à l'échelle de tout le bassin de la Loire.

II. Enjeux identifiés et priorités d'intervention retenues du plan Loire grandeur nature pour la période 2007-2013

Les quatre enjeux prioritaires, retenus à l'issue de la concertation, identifiés pour la poursuite du plan Loire grandeur nature sur la période 2007 – 2013 sont les suivants :

- **Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents ;**
- **Préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales ;**
- **Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable ;**
- **Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve.**

Les vallées de la Loire et de ses affluents présentent un cadre de vie de qualité, voire exceptionnel dans certains secteurs, à l'attrait écologique, économique, paysager et culturel important, mais sont fortement exposées par ailleurs au risque d'inondation.

Le volet « inondation » du plan Loire, priorité de ce plan depuis son origine, a participé de manière souvent novatrice à la définition de la politique nationale de prévention des inondations, puis à sa mise en œuvre et a été constamment confirmé depuis cette date.

Ses objectifs en sont la préservation des vies humaines et la réduction des dommages directs et indirects dus aux inondations.

A – Enjeux identifiés

Les enjeux majeurs de cette politique, ne sont plus à démontrer : une crue type 1856 constituerait sur le bassin de la Loire, et notamment en Loire moyenne où elle affecterait plus de 300 000 personnes et près de 14 000 entreprises, une des plus fortes catastrophes naturelles pouvant toucher le territoire métropolitain.

A ce jour ce fait demeure, malgré des lourds efforts déjà consentis dans le cadre du plan Loire, et antérieurement.

Il importe de se préparer à vivre de tels événements mais également des événements de plus grande ampleur.

Les axes principaux de cette politique sont :

- la limitation, voire la réduction, de l'occupation par des activités incompatibles avec le risque dans les zones inondables ;
- la réduction de la vulnérabilité et la protection des personnes, biens et activités qui s'y trouvent ;
- la préparation à la mise en sauvegarde et aux secours.

Il est maintenant admis que des résultats tangibles ne peuvent être obtenus qu'à la condition que toutes ces actions, sans exception, soient réalisées.

Les réflexions actuellement menées par la Commission Européenne, dans le but d'élaborer une directive relative à l'évaluation et à la gestion des inondations confortent cette approche, tout comme l'avait déjà fait le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne, et projettent la mise en œuvre de plans de gestion.

Depuis 1994 de nombreuses avancées législatives, réglementaires, contractuelles, financières sont venues apporter des éléments facilitant l'action.

On notera en particulier celle obtenue à la suite de l'appel à projets lancé fin 2002 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, avec l'identification, dans le cadre de plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) de maîtres d'ouvrages institutionnels chargés de réaliser différentes actions à l'échelle d'un bassin versant.

Des plans ont été ainsi contractualisés sur le bassin de la Maine, la Haute-Loire et le territoire de Saint - Etienne Métropole. D'autres sont en préparation sur le bassin du Cens - Bionne et de la Sèvre nantaise.

Compte tenu des très importants enjeux présents en Loire moyenne, entre Nevers et Angers, ce secteur nécessite des actions de gestion du risque d'inondation cohérentes et soutenues.

L'identification de maîtres d'ouvrages institutionnels et de plans d'actions financés demeure une des clefs du succès de la poursuite du plan Loire.

De très nombreux acteurs – collectivités, activités économiques, associations, ... ont un besoin impérieux d'appui pour mettre en place les actions de réduction de vulnérabilité au risque d'inondation. Une forte assistance méthodologique et technique à la maîtrise d'ouvrage est une des conditions de réussite.

Si certaines des actions de prévention sont de la compétence obligatoire de l'Etat, des maires ou de gestionnaires de services publics, beaucoup d'entre elles sont également de la responsabilité de personnes physiques ou morales. Elles ne peuvent être mises en œuvre que sur la base d'un engagement volontaire et concerté d'un grand nombre d'acteurs publics ou privés.

Il doit donc être souligné que la gestion des inondations ne peut pas et ne doit pas être de la seule responsabilité des pouvoirs publics.

Les échanges d'expérience sur cette question avec d'autres pays européens, notamment dans le cadre du projet « Freude am Fluss » ont montré que les acteurs de terrain ne pouvaient aujourd'hui s'approprier la prévention des inondations que si elle s'intégrait dans une approche plus globale, associant plus étroitement les riverains à la définition de ses objectifs.

Celle-ci doit être respectueuse de l'environnement et des relations des riverains avec leurs cours d'eau, en autorisant un développement durable du territoire qui doit rester compétitif et ne pas conduire à « fossiliser » les vallées.

Un enjeu majeur de la poursuite du plan Loire est bien de poursuivre et de prolonger les actions de prévention des inondations engagées depuis 1994.

Il convient d'intégrer, de manière opérationnelle, ces actions dans une politique plus globale de développement durable des vallées, en particulier des agglomérations de la vallée de la Loire et de ses affluents, soumises aux risques d'inondation.

B - Priorités d'intervention retenues

- Identifier et clarifier sans attendre les maîtrises d'ouvrage, y compris sur les actions non réglementaires
- Mobiliser sans délai toutes les maîtrises d'ouvrages nécessaires et les appuyer de manière continue
- Favoriser la mise en œuvre de plans de gestion des inondations sur des sous-bassins ou secteurs cohérents en termes d'enjeux et de gestion de risque. Ces plans de gestion viseront un avancement soutenu de toutes les actions prioritairement nécessaires, de manière concomitante dans les domaines de la prévision, de la prévention et de la protection
- Mettre en place, poursuivre et amplifier les actions de base indispensables qui doivent nécessairement s'inscrire dans la durée
 - Rendre publiques les zones soumises à l'aléa inondation, selon les types de crues ;
 - Sensibiliser régulièrement au risque d'inondation tant les riverains que les décideurs et responsables, notamment par l'information réglementaire, la conception et la mise en place de messages d'alerte compréhensibles, la réduction de l'incrédulité et le renforcement de la prise en considération de l'information en période de crise ;
 - Renforcer la capacité de prévision des crues, en maintenant à leur niveau les systèmes existants, en favorisant les initiatives locales d'extension et en améliorant progressivement la qualité des prévisions et leurs utilisations par le plus grand nombre ;
 - Réaliser ou actualiser rapidement des plans de secours opérationnels et cohérents à tous les échelons nécessaires ;
 - Se préparer activement à la gestion d'une crise majeure et généralisée et mettre en place les conditions d'un retour à une situation normale, en anticipant la mobilisation des outils et moyens nécessaires à la reconstruction (gestion de l'espace, acteurs, réglementation, actions, ...) ;
 - Définir collectivement le niveau de risque naturel de débordement à accepter en s'appuyant notamment sur l'organisation de débats locaux par secteurs homogènes ;
 - Réduire de manière soutenue la vulnérabilité des habitants, des habitats, des réseaux, des activités économiques, du patrimoine et des services notamment en développant rapidement les dispositifs de formation et de soutien ainsi que les réseaux d'appuis aux maîtres d'ouvrages, professionnels et responsables ;
 - Assurer progressivement le développement socio-économique durable des vallées inondables par l'intégration permanente de la gestion concertée du risque dans l'occupation des sols, la construction, la rénovation des habitats et locaux d'activités, la requalification des espaces, l'occupation agricole peu vulnérable et pérenne, notamment dans les zones d'expansion de crues ;

- Assurer régulièrement l'entretien du lit du fleuve, de ses affluents et des levées ;
- Sécuriser et renforcer le dispositif de protections existantes pour maintenir le niveau de protection concerté par secteurs cohérents - en tenant compte des risques naturels et technologiques (rupture, ..) de celles-ci ;
- Mettre en place des protections locales dans les secteurs à enjeux forts, les plus fréquemment inondés, dans la mesure où elles n'aggravent pas l'inondation d'autres enjeux sensibles. Ces actions ne peuvent conduire à une augmentation des enjeux (au sens dommages humains et économiques potentiels) ;

La création de nouveaux ouvrages (écrêteurs de crues, ralentissement dynamique, ...) doit s'inscrire en coordination avec les autres actions indispensables. Elle ne doit pas conduire à une augmentation des enjeux. Elle doit faire l'objet d'une large concertation et ne pas conduire à une dégradation des milieux naturels remarquables.

II-2 PRESERVER ET RESTAURER LE BIEN COMMUN QUE SONT LA RESSOURCE EN EAU, LES ESPACES NATURELS ET LES ESPECES PATRIMONIALES

Le bassin de la Loire contient des milieux naturels de grande richesse, notamment des zones humides de première importance, tant au niveau national qu'européen, voire international, comme la Brière, la Brenne, la Sologne, le plateau de Millevaches, l'estuaire de la Loire, les vallées de l'Allier, du Cher, les basses vallées angevines, les gorges de l'Allier et de la Loire, ...

L'estuaire de la Loire et ses vasières constituent des sites de croissance de poissons ou crustacés juvéniles (sole, bar, crevette, ...) exceptionnels pour l'ensemble des espèces du golfe de Gascogne.

Les infrastructures naturelles constituées par les corridors écologiques, les vallées fluviales, les secteurs de sources, de tourbières, de zones humides diffuses, de marais, les hauts bassins et l'estuaire participent à la qualité du bassin de la Loire, tant vis-à-vis du patrimoine naturel et notamment de nombreuses espèces végétales ou animales, que vis-à-vis de leurs rôles par rapport aux inondations, à la qualité des eaux et au développement des territoires.

La préservation des continuités spatiales et fonctionnelles des écosystèmes notamment aquatiques est une nécessité pour le développement des potentialités du bassin de la Loire.

A – Enjeux identifiés

Le bassin de la Loire accueille des espèces patrimoniales végétales et animales, notamment de poissons dits grands migrateurs telles que le saumon, les aloses, les lamproies, l'anguille et la truite de mer.

Il constitue un territoire de première importance à l'échelle européenne pour le grand saumon (saumon atlantique) et l'anguille. Les engagements français vis-à-vis de l'Europe induisent une obligation du maintien, voire de reconquête des populations et de leurs habitats naturels pour les aloses, le grand saumon (saumon atlantique) et les lamproies.

Le plan Loire est un outil de mise en œuvre des actions à l'échelle du bassin de la Loire du plan de gestion des poissons migrateurs adopté par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du bassin de la Loire, des cours d'eaux vendéens et de la Sèvre Niortaise instance décisionnelle en matière de gestion de ces espèces, notamment pour en définir les conditions d'exploitation.

La poursuite de l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outils de cohérence dans le domaine de la gestion de l'eau, apparaît comme une nécessité.

La révision du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne et la mise en place du programme de mesures prévues dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) nécessitent une mobilisation particulière à l'échelle du bassin de la Loire, notamment sur les enjeux suivants :

- La reconquête du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques et particulièrement la morphologie des principaux cours d'eau et des zones humides ;
- La préservation du patrimoine naturel ;
- La gestion des crues et des inondations ;
- La gestion collective du bien commun qu'est la ressource en eau.

Le plan Loire grandeur nature se doit d'intervenir comme outil de mise en œuvre de certaines de ces actions nécessitant une innovation, une vision et une coordination, voire une anticipation à l'ensemble du bassin de la Loire :

- le domaine des inondations, compte tenu de la nécessaire cohérence des actions ;
- le domaine des milieux naturels, compte tenu de l'interaction des milieux dans les corridors écologiques ;
- le domaine des poissons migrateurs, compte tenu de la nécessaire continuité écologique ;
- le domaine de la gestion collective de la ressource stratégique en eau, compte tenu de la nécessaire cohérence des actions.

Le plan Loire grandeur nature peut également être mis à profit pour expérimenter des actions novatrices, notamment dans le domaine du fonctionnement naturel et de la restauration de la morphologie des grands cours d'eau, le domaine de la gestion patrimoniale des zones humides, de la restauration des forêts alluviales ou des zones naturelles dégradées, et de la préservation des agrosystèmes adaptés aux zones inondables ...

Il peut également accélérer ou amplifier les effets de certaines mesures, actions majeures incontournables ou stratégiques.

B - Priorités d'intervention retenues

- **Préserver et restaurer les espaces naturels et la biodiversité**

- Maintenir et gérer, dans le prolongement du programme «Loire nature » et en complément des actions locales, un réseau de sites représentatifs des milieux naturels remarquables du bassin de la Loire notamment du réseau Natura 2000, réserves naturelles et espaces naturels sensibles : corridors écologiques, zones humides, vallées alluviales, milieux estuariens, espace de mobilité, secteurs de sources et hauts bassins ;
- Favoriser la protection contractuelle, voire réglementaire, de certains de ces espaces et assurer la pérennité de la gestion de ces sites ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs, et au premier rang les riverains, de l'intérêt fonctionnel transversal des milieux naturels du bassin et des espèces qu'ils abritent ;
- Participer activement au renforcement de la sécurité face au risque d'inondation, notamment, en privilégiant le maintien, l'aménagement ou la restauration de zones d'expansion de crues ;
- Contribuer au développement économique durable et à la préservation de la ressource en eau, notamment en lien avec la protection des captages d'eau potable ;
- Renforcer les liens compatibles avec les activités économiques, notamment agricoles, de valorisation des milieux et de leurs espaces limitrophes ;
- Mettre en œuvre des projets de restauration de la dynamique fluviale et de la morphologie naturelle des cours d'eau ;
- Développer et appuyer les maîtrises d'ouvrages coordonnées par des acteurs locaux : collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, conservatoires des espaces naturels, associations, établissements publics, ;
- Favoriser le maintien des usages et des activités compatibles avec la richesse des milieux humides ;
- Maintenir et renforcer le suivi des espèces et des sites dans un souci de partage, de mutualisation et de diffusion des connaissances, notamment pour l'évaluation de ces actions ;
- Réduire les risques dus aux espèces végétales et animales exogènes invasives, en s'appuyant sur une évaluation de ces risques et de leur gestion.
- Participer à la valorisation de ce patrimoine naturel (touristique, pédagogique, gastronomique, ...).

- **Préserver, restaurer et valoriser les espèces patrimoniales de poissons migrateurs**
 - Préserver, restaurer et gérer les espaces de vie de ces espèces et leurs conditions de vie ;
 - Soutenir les populations de saumon sur les axes en cours de restauration pour l'espèce ;
 - Renforcer la transparence des axes migratoires prioritaires (bassins de l'Allier, de l'Arroux, de la Maine, axes Loire de l'estuaire jusqu'à Villerest, Vienne, Creuse, Gartempe) ;
 - Pérenniser, voire développer, le suivi des migrations et le suivi évaluatif des actions dans un cadre commun et coordonné – stations de suivi, tableaux de bord notamment Anguille ;
 - Approfondir la connaissance et la recherche sur la biologie des espèces et plus particulièrement sur les facteurs limitant leur restauration ;
 - Préparer l'avenir sur les axes complémentaires (notamment sur la Vienne et la Loire en amont de sa confluence avec l'Arroux) à ceux retenus comme prioritaires ainsi que pour d'autres espèces menacées (par exemple l'esturgeon européen) ;
 - Sensibiliser de manière continue (notamment par la pédagogie) à l'intérêt de ce patrimoine vivant, à sa signification et sa spécificité ligérienne ;
 - Valoriser ce patrimoine d'un point de vue économique, en développant un tourisme de pêche compatible avec la ressource et respectueux des milieux, en soutenant une pêche professionnelle intégrant des plans de gestion arrêtés après concertation par le COGEPOMI, et en promouvant la consommation des poissons sauvages du bassin de la Loire dont la présence dans les cours d'eau et les plans d'eau est assurée de façon pérenne : aloses, brochets, carpes, lamproies, mulots, perches, sandres, silures, poissons blancs et poissons de friture (ablettes et goujons).

- **Mettre en place des actions expérimentales, novatrices ou stratégiques pour accélérer la mise en place du programme de mesures du SDAGE**
 - Appuyer la mise en place de projets novateurs de gestion transverse (qualité des eaux, gestion des inondations, connaissance et gestion des nappes, lignes d'eau d'étiage, mobilisation de nouvelles ressources en eau, activités humaines notamment agricoles, développement économique, préservation des espaces et espèces, ...) des hauts bassins et des vallées alluviales et particulièrement dans l'estuaire de la Loire, les vallées de l'Allier, du Cher, de la Loire, de leurs affluents, des cours d'eau du bassin de la Maine, de la Vienne, ... ;
 - Mettre en place des projets pilotes de gestion concertée de l'espace de mobilité des cours d'eau, particulièrement sur la Loire et l'Allier en prenant en compte tous les enjeux et les besoins ;
 - Accompagner des plans d'actions spécifiques de reconquête de la qualité des plans d'eau stratégiques à l'échelle de l'ensemble du bassin (Villerest, Naussac, ...).

II-3 METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL, TOURISTIQUE ET PAYSAGER DE LA LOIRE ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Loire Grandeur Nature accorde depuis 1999 une place particulière à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager allant bien au-delà du seul objectif explicite du Plan Loire initial. L'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est l'expression d'un engagement fort de l'Etat, des Régions Centre et Pays de la Loire et de leurs partenaires. Volet à part entière du Programme interrégional 2000-2006, la mise en valeur des vallées ligériennes – des sources à l'estuaire - est devenue un objectif fort.

De nombreuses actions ont depuis été conduites pouvant revêtir un intérêt local ou à l'échelle du bassin :

- projet Loire à vélo, porté par les Régions Centre et Pays de la Loire qui connaît actuellement un développement en Régions Auvergne et Bourgogne dans le cadre du projet européen Eurovéloroute des fleuves ;
- actions du programme Loire Nature en matière touristique et pédagogique ;
- classes Loire ;
- études et expérimentations menées dans le site Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO, avec un dispositif de gestion spécifique et novateur ...

A – Enjeux identifiés

Le territoire fluvial du bassin de la Loire – ensemble, des sources à l'océan, constitué des corridors des cours d'eau, de l'estuaire et des territoires adjacents liés du point de vue naturel, culturel et paysager – est un espace remarquable à l'échelle nationale et européenne, par sa richesse patrimoniale et son état naturel relativement préservé.

La transmission de ce territoire aux générations futures représente un enjeu important justifiant la construction progressive et pragmatique d'un grand projet de valorisation durable.

Associant l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement associatif, le Plan Loire Grandeur Nature est le cadre partenarial dans lequel il est possible, d'une part, de concerter, mutualiser, valoriser et coordonner des politiques publiques, d'autre part, de mobiliser les moyens territoriaux, nationaux et européens nécessaires.

Le contexte de concurrence entre les territoires et de mondialisation des échanges, invite à conforter l'image patrimoniale, culturelle et environnementale de la Loire au profit de l'ensemble du territoire fluvial.

Les vals de Loire bénéficient d'une notoriété mondiale, confortée depuis fin 2000 par l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO d'un linéaire de 280 km entre Sully-sur-Loire, dans le Loiret, et Chalonnes-sur-Loire, en Maine-et-Loire.

La consolidation de l'attractivité du bassin de la Loire, les synergies possibles entre le site Val de Loire – Patrimoine mondial et les autres secteurs du bassin de la Loire, le développement de nouvelles formes de pratiques touristiques, l'accroissement des interactions entre les cours d'eau et leurs territoires adjacents sont des enjeux de développement économique majeur.

Les actions de sensibilisation et de pédagogie, participent à la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Elles participent aussi à l'appropriation des politiques publiques par les riverains.

Les actions « Classes Loire », les réseaux de structure de sensibilisation au patrimoine ligérien comme les Maisons de Loire, les sites d'accueil du public sont à développer pour favoriser l'appropriation du bassin de la Loire, et des actions qui y sont menées, par les riverains.

B - Priorités d'intervention retenues

- Depuis les sources jusqu'à l'estuaire, préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel, touristique, naturel, économique et paysager des corridors des cours d'eau et des territoires adjacents ;
- Reconquérir le patrimoine dégradé, notamment les paysages, et préserver les identités paysagères exprimant les spécificités des territoires ;
- Développer l'attractivité de ces territoires et le maintien d'activités durables, notamment agricoles, touristiques, ... ;
- Sensibiliser de manière continue à l'intérêt de ce patrimoine commun et des grandes problématiques du plan Loire, notamment à travers des propositions cohérentes visant le grand public et le public scolaire ;
- Assurer la conservation, la gestion et la valorisation du patrimoine fluvial du bassin de la Loire ;
- Asseoir le développement touristique notamment le tourisme itinérant et les activités de pleine nature, autour de la préservation durable de ce patrimoine, en renforçant les liens entre les corridors et leurs territoires adjacents, ainsi que par un effort accru de sensibilisation et de communication ;
- Développer la navigation de loisirs par la mise en place de projets pilotes ou stratégiques compatibles avec les objectifs de restauration des fonctionnalités du fleuve et de son bassin versant ;
- Développer « La Loire à vélo » y compris dans sa dimension européenne (eurovéloroute des fleuves) et étendre progressivement à l'ensemble du bassin les vélos-routes – voies vertes le long de la Loire et de ses affluents ;
- Maintenir un haut niveau de qualité sur le site Val de Loire – Patrimoine mondial, partie intégrante du plan Loire et notamment son caractère innovant et expérimental, particulièrement par le développement d'ingénierie de projets et la mise en œuvre d'actions pilotes, structurantes ou expérimentales ;
- Diffuser et étendre ces expérimentations et notamment celles menées sur la Loire aval, à l'ensemble du bassin, en les adaptant aux spécificités locales ;
- Faire connaître le patrimoine culturel vivant à des publics variés ;
- Développer les réseaux d'échanges et de découverte du patrimoine ligérien, en s'appuyant notamment sur les réseaux ou actions existants – Maisons de Loire, Classes « Loire », ... - pour diffuser une culture commune sur l'ensemble du bassin de la Loire, des sources à l'estuaire ;
- Favoriser la mutualisation, la mise en réseau, les échanges d'expériences, la diffusion de bonnes pratiques et l'évaluation en matière de mise en valeur du patrimoine à des fins touristiques et pédagogiques.

II-4 DÉVELOPPER ET PARTAGER UNE CONNAISSANCE GLOBALE, FONDAMENTALE ET OPÉRATIONNELLE DU FLEUVE

Le plan Loire grandeur nature a contribué, depuis 1994, au développement de la connaissance dans le domaine de la prévention des inondations et de la vie écologique du fleuve et de ses affluents.

Exemplaire, l'Equipe pluridisciplinaire, mise en place en 1995 par l'Etat, l'Etablissement Public Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a produit et rassemblé un volume important de données scientifiques. L'exploitation de ces données et de travaux universitaires a contribué à transformer une situation conflictuelle en une situation de connaissance partagée permettant d'engager des actions à caractère opérationnel.

Les travaux de l'Equipe pluridisciplinaire ont également montré la nécessité de mieux comprendre finement le comportement des écosystèmes, en particulier sur les aspects liés aux sédiments du fleuve et à sa mobilité.

La modernisation et l'extension du réseau CRISTAL ont amélioré l'information des décideurs, des techniciens et des riverains sur les débits de la Loire et de ses affluents.

Les relevés et les images aériennes du Système d'information sur les évolutions du lit ont renforcé la pertinence des interventions en faveur de la restauration des milieux alluviaux.

La mise en place d'outils de suivi et de dispositifs de comptage a permis de mieux comprendre le comportement des poissons migrateurs.

Les travaux de la Cellule de mesures et de bilans de la Loire estuarienne ont fait progresser la connaissance et la compréhension du fleuve, des Ponts – de – Cé à l'estuaire.

A - Enjeux identifiés

L'expérience accumulée en dix ans montre la complexité des systèmes en jeu, l'importance des moyens humains et financiers à mobiliser, et l'intérêt d'inscrire dans la durée la production, la transmission et le partage des connaissances, éléments structurants pour la planification et la décision.

La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau nécessite par ailleurs des efforts très importants dans le domaine de la connaissance. En effet, la préparation de l'état des lieux et du programme de mesures, ont souligné les besoins tant en matière de connaissance et de suivi de l'état et du fonctionnement des milieux aquatiques, que sur d'autres volets, comme le volet économique qui occupe une place importante.

Le nouveau volet Recherche se fixe pour ambition d'améliorer la capacité collective des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature à répondre aux enjeux actuels et futurs.

Les connaissances accumulées depuis dix ans dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature découlent pour l'essentiel d'études et d'outils à finalité opérationnelle sans qu'aucune relation formelle n'ait été réellement nouée entre les acteurs du Plan Loire Grandeur Nature et le monde de la recherche.

La formalisation de ces relations permettra d'adosser aux résultats de la recherche les plus récents les actions d'aménagement et de gestion répondant à des besoins à court et moyen terme.

Un partenariat avec les structures ou regroupements existants - Zone Atelier Loire et ses 37 équipes de recherche ; Institut International Fleuves et Patrimoine associant 9 établissements ; autres Universités du bassin de la Loire ou dans des secteurs limitrophes – Etablissements Publics de l'Etat (CETMEF, CEMAGREF, BRGM...- ou en projet (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondations) permettrait d'avancer rapidement dans la mise en cohérence et le renforcement de l'effort public sur l'objet de recherche que constitue le bassin de la Loire.

Les besoins de recherche des acteurs du plan Loire peuvent concerner différents domaines :

- fonctionnements hydrologiques des cours d'eau et des nappes alluviales ;
- hydrosédimentaire, dynamiques fluviales et leurs conséquences ; mobilité des sédiments ;
- paysages et leurs transformations ;
- biologie des espèces ; restauration des poissons migrateurs ;
- usages, enjeux, représentations et conflits autour de l'hydrosystème ;
- aléas ; risques anthropogéniques et hérités ; vulnérabilité au risque d'inondation et facteurs de vulnérabilité
- valorisation touristique, patrimoniale et culturelle ;
- éthologie et évolution du patrimoine ;
- changements climatiques et évolution des hydrosystèmes ;
- gouvernance, évaluation ;
- modélisations ; ...

La mise en place d'un programme de recherche globale articulé autour des grandes priorités du plan Loire grandeur nature est un enjeu majeur pour le renouvellement de la connaissance, la formation de spécialistes et l'attractivité du bassin de la Loire, mais également pour la réussite du plan.

La valorisation des résultats de la recherche et du capital scientifique ligérien à des fins opérationnelles constitue un enjeu important pour le développement économique, l'attractivité du bassin et l'information du public.

La perte de données publiques est préjudiciable à l'intérêt général et génératrice de surcoûts. Les nombreuses connaissances acquises risquent d'être progressivement oubliées.

Le recensement et la valorisation des données et études (thèses, monographies, études d'impact, études de faisabilités, rapports publics, rapports de recherche intermédiaire, rapports d'opération, systèmes d'information géographique, programmes de mesures, modèles numériques de terrain, documents législatifs et réglementaires, et délibérations, ...) relatives au bassin de la Loire est une nécessité pour la pérennité de cette connaissance ainsi que leur diffusion et leur libre accès. Leur promotion auprès du grand public est un impératif pour une réappropriation du fleuve par ses riverains.

B - Priorités d'intervention retenues

• Dans le domaine des données et de l'information

- Poursuivre l'acquisition et l'élaboration de données nécessaires à l'approfondissement des connaissances, au suivi et à l'évaluation des actions notamment par les acteurs : CSP, LOGRAMI, ONCFS, CBNBP, SIEL, Risques, Milieux, Loire Nature, GIP Estuaire, CREN, LPO, CORELA, Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, RBDE, associations, collectivités territoriales et leurs groupements, ;
- Elaborer un cadre général de mise en commun et de partage des données et des connaissances ;
- Coordonner l'acquisition de connaissances et de données faites dans chacune des plates-formes d'actions ou transversales ;
- Appliquer un principe de diffusion gratuite et systématique des données recueillies par tous les maîtres d'ouvrage publics dans le cadre du plan Loire ;
- Recenser les données et études sur le bassin de la Loire et les mettre à la disposition de tous ;
- Améliorer l'utilisation et la compréhension des données par un renforcement de la vulgarisation des données et connaissances ;

• Dans le domaine de la recherche

- Dynamiser l'ensemble des universités et centres de recherche du bassin de la Loire et de sa zone limitrophe en s'appuyant sur les réseaux existants ;
- Encourager la recherche interdisciplinaire, notamment appliquée, en centrant sur les domaines de l'hydrologie, la morpho-sédimentologie, l'archéologie, la sociologie, la biodiversité, en intégrant les effets prospectifs des changements climatiques à l'horizon 2020 – 2030 ;
- Favoriser la recherche finalisée et professionnelle pour la mise en œuvre des actions novatrices du plan Loire ;
- Favoriser la formation de nouveaux spécialistes ligériens par la mise en place de bourses spécifiques dans les domaines des sciences de la vie, des sciences de la terre, des sciences humaines, des sciences juridiques et de gestion ;
- Développer des outils de partage et de mise en commun ;
- Encadrer les recherches par un conseil scientifique orientant les choix ;
- Faire vivre le réseau de la recherche à travers une structure de coordination réduite s'appuyant sur les structures, regroupements existants ou projetés ;
- Favoriser des programmes de recherche à l'échelle européenne, afin de mutualiser les efforts et partager les bonnes pratiques et les expériences réussies.

III. Organisation et facteurs de réussite du plan Loire grandeur nature pour la période 2007-2013

L'évaluation du Plan Loire Grandeur Nature confiée au Comité de Bassin Loire-Bretagne a bien montré que l'amélioration de la compréhension du Plan Loire Grandeur Nature constituait un enjeu majeur.

Elle a en effet souligné :

- l'absence d'une stratégie globale, explicite et partagée du plan Loire, rendant difficile la hiérarchie de ses priorités et l'appréhension de la cohérence de l'ensemble de ses actions,
- le caractère « incomplet » de la structure décisionnelle du plan Loire, la rendant peu lisible pour l'ensemble des acteurs, et notamment des opérateurs de terrain.

Il convient que les riverains de la Loire et de ses affluents, et en priorité les élus, en tant que relais de leurs administrés, puissent, à l'avenir, répondre à des questions simples, telles que :

- A quoi sert le plan Loire ? Quels sont ses objectifs ? Quel est son intérêt et quelle est sa cohérence par rapport à d'autres politiques publiques ? Quelle plus value apporte-t-il ?
- Combien ça coûte, qui paie et qui décide ?
- Qui fait quoi dans ce plan ?

L'amélioration de son efficacité passe par :

- la définition d'objectifs plus resserrés (hiérarchisés, quantifiés et planifiés) conduisant à des plates-formes d'actions cohérentes, avec des porteurs de projets clairement identifiés, pour les nombreuses actions où elles ne sont pas imposées par la réglementation ou le partage des compétences entre les différents acteurs.
- l'accès à l'information et la participation du public aux processus décisionnels, favorisant ainsi la mise en œuvre des principes de la convention d'Aarhus.

III-1 Principes d'organisation

A – Plates-formes d'actions

Les plates-formes d'actions mises en place sont thématiques. En nombre limité, elles sont mises en œuvre durant la totalité de la phase 2007-2013 du plan Loire grandeur nature, dans une perspective de développement durable.

Toute plate -forme d'actions comprendra les volets suivants :

- définition d'objectifs stratégiques, des résultats quantifiables à atteindre globalement et annuellement, base des indicateurs de suivi de la plate-forme ;
- actions, maîtrises d'ouvrages, montants ;
- partenariat et appui à mobiliser ;

- sensibilisation et communication spécifiques mais intégrant la transversalité du plan ;
- coordination, concertation.

Pour chacune des plates-formes, un pilote sera mandaté. Son rôle sera de concrétiser la plate-forme d'actions, puis de coordonner, animer, orienter les maîtres d'ouvrages et les actions pour une efficacité optimale et conforme aux objectifs du document stratégique plan Loire – phase 3 visant à concilier sécurité des personnes / protection de l'environnement et développement économique.

Le pilote sera également chargé de la communication spécifique sur la plate-forme d'actions et de la coordination des communications des actions inscrites.

Il associera, le plus en amont possible, les partenaires financiers, les maîtres d'ouvrage et les services de l'Etat concernés.

Les plates-formes d'actions suivantes seront mises en oeuvre :

- Prévention des inondations ;
- Ouvrages domaniaux et sécurité ;
- Eau, espaces et espèces ;
- Valorisation du patrimoine et développement durable
- Recherche, données et information

Compte tenu de sa spécificité, la Loire entre la confluence de la Maine et l'Océan, fera l'objet d'un développement territorial spécifique.

La mise en oeuvre de chaque plate-forme se fera au travers de plans pluriannuels d'actions hiérarchisées, estimées et dont la maîtrise d'ouvrage est identifiée. Une période de trois ans paraît optimale. Ces plans d'actions pourront être élaborés à partir d'appels à projets intégrant le prolongement de programmes et actions en cours.

Un programme opérationnel interrégional soutenu par les fonds européens pourra être mis en place. Il intégrera dans un cadre structuré des actions éligibles aux financements européens.

Le cas échéant, d'autres plates formes complémentaires ou développements territoriaux pourront être ultérieurement mis en place.

Les paragraphes ci-après ont vocation à être précisés au sein des plates formes d'actions et développements territoriaux, afin de prendre en compte les préoccupations qui se sont exprimées durant la concertation, tant de la part des collectivités territoriales que des acteurs associatifs et socio-économiques

B - Coordination

Dispositions générales proposées

Une **conférence générale du Plan Loire Grandeur Nature**, structure d'orientation du plan Loire, présidée par le Préfet coordonnateur du Plan Loire Grandeur Nature, avec le Président de l'Etablissement public Loire et le Président du Comité de bassin Loire Bretagne, se réunira au moins une fois par an.

Elle rassemblera l'ensemble des acteurs du plan Loire grandeur nature.

Cette structure d'orientation :

- sera tenue informée des résultats de l'avancement du plan Loire ;
- analysera les adaptations nécessaires au bon déroulement du plan ;
- validera les plates-formes d'actions et les plans d'actions pluriannuels mis en place ;
- veillera au maintien de la synthèse entre les objectifs, les acteurs et les financements ;
- participera aux prises de décisions stratégiques voire opérationnelles, comme premier lieu de concertation et de débat ;
- pilotera l'évaluation à mi-parcours.

Des déclinaisons territoriales par vaste sous bassin seront mises en place, afin de favoriser la cohérence des actions, la concertation et l'appropriation locales.

Un **comité opérationnel interrégional**, structure de pilotage et de gestion du plan Loire, est mis en place pour :

- analyser le déroulement du plan.
- proposer et le cas échéant mettre en œuvre les dispositions pour améliorer ce déroulement.
- rendre les arbitrages collectifs nécessaires.
- piloter la communication générale du plan Loire.
- approuver les plans d'actions, en veillant à leurs cohérences respectives.
- préparer les éléments pour la concertation et le débat.
- valider la liste des actions annuelles.
- préciser, si nécessaire, les objectifs du plan Loire.

Il rassemble les financeurs ou leurs représentants (Europe, Etat, collectivités territoriales, Etablissement public Loire, Agence de l'eau Loire-Bretagne, ...) et les pilotes des plate-forme d'actions.

La conférence générale et ce comité opérationnel pourraient contribuer au pilotage, voire à la gestion, du programme opérationnel européen, sous réserve du dispositif adopté *in fine*.

Un secrétariat technique permanent pourra être mis en place, le cas échéant.

Les structures locales existantes d'animation, de coordination et de pilotage ont vocation à être maintenues.

Dispositions particulières au volet Recherche

La communauté scientifique présentera régulièrement dans le cadre des Rendez-vous de la Recherche du Plan Loire Grandeur Nature un état des lieux de la recherche sur le bassin de la Loire.

Ouverte au public, cette journée de restitution permettra notamment de présenter les nouvelles connaissances acquises grâce aux financements mobilisés par les partenaires du Plan Loire Grandeur Nature (au titre du Plan Loire Grandeur Nature ou dans le cadre de leurs politiques propres).

Dispositions particulières

Il est recommandé que des structures de concertation à l'échelle appropriée soient mises en place par les maîtres d'ouvrages d'actions ou groupes d'actions.

C - Suivi et évaluation

La phase 3 du plan Loire est construite autour d'objectifs stratégiques, de résultats quantifiables à atteindre globalement et annuellement, de plates-formes d'actions, et de plans d'actions pluriannuels. Elle est également construite autour de grandes masses financières et de participations prévues de financeurs.

Sa mise en œuvre se fait au travers de listes annuelles d'actions.

Une base de données communes sera mise en place avant le démarrage de la phase 3. Cette base de données permettra de suivre les actions prévues et leur état d'avancement et d'effets.

Un tableau de bord synthétique comprenant pour la totalité du plan et par plate-forme d'actions les indicateurs pertinents sera élaboré avant le démarrage de la phase 3. Il sera mis à jour régulièrement par les pilotes de plates-formes d'actions, une mise à jour trimestrielle est souhaitable.

Un bilan annuel sera élaboré.

Une évaluation sera menée à mi-parcours et à l'issue de la phase 3. L'évaluation à mi-parcours pourra réorienter le déroulement de la phase 3 du plan Loire.

D - Communication

Un cadre général de communication du plan Loire grandeur nature sera élaboré avant la mise en œuvre de la phase 3 sur la base d'une réflexion commune conduite par les services de l'Etat, l'Etablissement Public Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le site Internet mis en place pendant la phase de concertation sera transformé en site portail du Plan Loire Grandeur Nature. Il comprendra les documents fondateurs, les documents de cadrage, les fiches de suivi actualisées et les indicateurs du tableau de bord. Il accueillera ou fera le lien avec les portails des plates-formes d'actions mis en place par les pilotes.

Les moyens spécifiques pour la sensibilisation, l'information et la communication pour la diffusion des principes d'actions et pour la connaissance des actions du plan Loire devraient être renforcés, particulièrement pour les élus locaux et les acteurs associatifs.

E - Moyens humains

Il convient de poursuivre le renforcement des moyens humains consacrés à la mise en œuvre du Plan Loire et de développer l'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment pour les petites communes, mais également pour les acteurs diffus comme les entreprises, les activités agricoles, ...

F - Principes de financement

Il convient de rechercher dans un équilibre global, une simplification des procédures financières en réduisant le nombre de cofinancements.

Un procédé de guichet unique (par pilote ou responsable de plans d'actions ou territoire) peut être favorisé, dans le respect des procédures des partenaires financiers et la nécessaire proximité, gage de réussite.

Les structures locales de décision de financement doivent examiner ensemble la pertinence de l'action, son éligibilité au plan Loire et, sous réserve d'accord, simplifier les plans de financement.

G - Contractualisation

Il est proposé que le financement des plates-formes ou plans d'actions retenus sur la base du document stratégique fasse l'objet d'une contractualisation.

Il est proposé l'élaboration d'un **contrat de projets interrégional** portant sur la totalité du bassin de la Loire et de ses affluents, tel que le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006 en ouvre la possibilité. Ce document sera au préalable soumis aux instances délibérantes des financeurs.

La **contractualisation interrégionale** du plan Loire se fera au niveau de la totalité du territoire du plan Loire sous la forme d'une convention cadre faisant explicitement référence au document stratégique et aux plates-formes d'actions – déclinaisons opérationnelles du document stratégique.

Dans l'hypothèse d'un programme opérationnel interrégional soutenu par les fonds structurels européens, sa contractualisation répondra aux processus qui seront définis dans le respect des règles communautaires applicables.

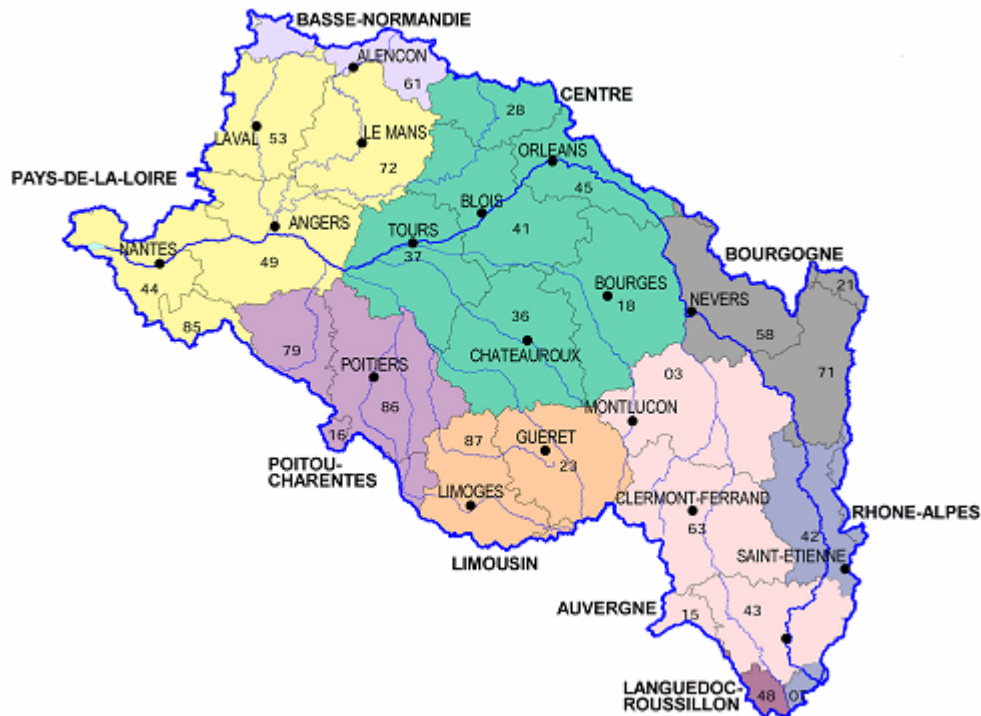
H - Participation du public

La participation du public et notamment des riverains, de la société civile, des acteurs associatifs, et des collectivités territoriales doit accompagner la définition, l'élaboration et la réalisation des projets.

L'association plus étroite des acteurs de terrain doit être recherchée lors de la définition locale des objectifs des actions, particulièrement dans le domaine des inondations.

Annexes

Carte du bassin



Glossaire

Définitions adoptées :

Enjeu : Un enjeu est ce qu'on peut **gagner ou perdre dans une compétition, une entreprise, un projet ou un territoire.**

L'enjeu croise donc les atouts et les faiblesses avec les opportunités et les menaces, il identifie les champs de valorisation, de progrès, possibles ou souhaitables, en même temps que les risques à prendre en compte, les dangers à conjurer.

L'enjeu doit être distingué de l'orientation ou de l'objectif qui comporte une démarche d'action pour répondre à l'enjeu.

Exemple : le risque inondation est un enjeu ; la lutte contre le risque inondation une orientation ou objectif stratégique.

Objectif : Un objectif est **un but, une cible que l'on doit atteindre.** Il comporte donc une démarche d'action pour répondre à l'enjeu

Principe d'intervention : Règle générale qui guide l'intervention

Priorité d'intervention : Importance préférentielle donnée à des actions au sein de l'intervention compte tenu de leurs effets.

Document stratégique : Document socle de la phase 3 du plan Loire grandeur nature pour la période 2007-2013, exposant les enjeux, les priorités d'intervention, l'organisation et les facteurs de réussite.

Plate-forme d'actions : ensemble cohérent détaillant les actions nécessaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux et aux priorités d'intervention du document stratégique

Plans d'actions : ensemble d'actions issues de la plate-forme d'actions, précisant sur une période donnée les actions, les maîtres d'ouvrages, les financements, ...